

Date de dépôt : 11 janvier 2021

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier :

- a) PL 12837-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat accordant une indemnité extraordinaire à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour les années 2021 et 2022 dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19)**
- b) PL 12838-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur le tourisme (LTour) (I 1 60)**

Rapport de M. Jean-Marc Guinchard

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Le PL 12837 comme le PL 12838 qui lui est connexe ont été traités durant une seule séance, en visioconférence, sous la présidence de M. Thierry Cerutti.

M^{me} la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet et M. Daniel Loeffler, SGA DDE, ont participé activement à nos travaux et ont présenté ces deux projets.

Le procès-verbal a été rédigé avec célérité et exactitude par M^{me} Camille Zen Ruffinen. Nos remerciements lui sont acquis.

Séance du lundi 14 décembre 2020

Présentation du DDE par M^{me} la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet

M^{me} Fontanet tient à remercier le président d'avoir mis à l'ODJ ces PL qui sont urgents. Elle indique que Genève Tourisme est dans une situation critique. Elle rappelle que le CE a suspendu la taxe tourisme. La suspension concerne les entreprises et les PME ayant moins de 100 collaborateurs. Donc, pour les entités en ayant plus (les établissements bancaires) qui n'ont pas été touchées, heureusement selon M^{me} Fontanet, de la même manière que pour les PME et les lieux d'hébergement, il n'y a donc pas lieu de suspendre la taxe. La suspension partielle se monte à 4,4 millions pour 2021 (3 610 000 francs pour les PME avec moins de 100 collaborateurs et 790 000 francs pour les lieux d'hébergement) et à la moitié de cette somme pour 2022 (2,2 millions). La suspension de la taxe atteint la Fondation directement, vu que les taxes sont directement reversées à Genève Tourisme. M^{me} Fontanet rappelle recevoir régulièrement des courriers de plainte sur la taxe tourisme. En suspendant la taxe, il faut compenser le manque à gagner de la Fondation en l'aidant par un PL. Elle rappelle la future audition de la Fondation. M^{me} Fontanet insiste sur le fait que la Fondation continue, actuellement, de se battre pour attirer des touristes et des conférences professionnelles dans le canton. M^{me} Fontanet rappelle les efforts financiers faits par la Fondation, notamment par les licenciements. Elle indique que cette Fondation compte moins de collaborateurs que la totalité des fondations du même type des autres cantons. M^{me} Fontanet souhaite maintenir l'attractivité de Genève. Pour le faire, il est important de soutenir Genève Tourisme.

Un député S relève le fonctionnement de prélèvement de la taxe (ratio par étoile). Il comprend que c'est une taxe indépendante du nombre de nuitées. Sur la proposition, il comprend que les entités ayant plus de 100 employés continueraient de payer complètement la taxe. Il demande combien d'entités cela représente. Concernant Genève Tourisme, il demande ce qui est prévu au niveau des effectifs de la Fondation.

M^{me} Fontanet indique que Genève Tourisme a été contrainte de licencier après la première vague (série de personnes parties à la retraite dont les postes n'ont pas été repourvus). Elle affirme que Genève Tourisme a la volonté de conserver ses collaborateurs et veut s'engager dans le tourisme d'affaires et de loisir. Elle remarque que Genève n'est pas très attractive sur les loisirs. Sur la taxe, elle concède que c'est l'AFC qui la prélève (p. 4 – exposé des motifs). Elle ajoute que, pour les hôtels, ce qui va être repris, c'est pour tous les hôtels. Ce sont les entreprises qui sont limitées à 100 collaborateurs.

M. Loeffler rappelle que la taxe est définie dans le règlement d'application, sauf pour les hôtels où cela figure dans la loi. Il rappelle la taxe de séjour et la taxe de promotion du tourisme qui est définie par secteur, en fonction de zones, du nombre d'employés et de la branche en question. Les hôtels sont définis dans la loi et dans le règlement d'application. C'est pour cela que le DDE doit modifier la loi, vu l'impact de la crise sur ces derniers. Il souhaite exonérer tous les hôtels de la taxe de promotion du tourisme. Sur question, il confirme que la taxe est indépendante du nombre de nuitées (contrairement à la taxe de séjour).

M^{me} Fontanet rajoute que c'est cette différence qui implique une modification de la taxe de promotion et non pas de celle du séjour. Elle rappelle que les hôtels ne sont pas concernés par la limitation de 100, ce sont uniquement les entreprises.

Une députée MCG, sur le PL 12837, est surprise par ce PL qui met en place une nouvelle subvention. Elle aurait préféré avoir une vue d'ensemble (avoir les comptes de la Fondation) pour voir la situation de la Fondation. Elle se souvient que, lors du budget des comptes de l'an dernier, la Fondation avait des réserves. Elle demande si le DF peut avancer des fonds si le PL est refusé. Elle a entendu que la Fondation voulait verser des bonus, elle veut que la Fondation y renonce. Elle propose de garantir un déficit plutôt que de donner une subvention. Sur le PL 12838, elle demande comment a été choisie la limite de 100 employés, et ce qu'il en est des hôtels de moins de 100 employés. Elle relève que certaines entités subiraient des effets de seuil. Sur les hôtels, elle demande si le paiement des RHT a été pris en compte et si les employés sont payés à 100% ou à 80%. Elle ne comprend pas pourquoi le PL s'emballe sur 2021 et 2022. Elle aurait préféré prévoir d'année en année.

M^{me} Fontanet rappelle que M. Maudet a posé les mêmes questions en séance du CE. Elle indique que les réserves ont été mangées pour payer les collaborateurs (4,5 millions), vu que les collaborateurs résiliés ne sont plus éligibles aux RHT. La Fondation a les moyens de tenir jusqu'à la fin du mois de janvier, malheureusement pas plus loin. M^{me} Fontanet concède qu'il reste un prêt COVID à la Fondation, mais le CE veut stabiliser la situation financière de la Fondation. Elle rappelle qu'elle ne peut pas supprimer des revenus et attendre une continuation de la mission sans donner des moyens d'aide. Sur les avancements, M^{me} Fontanet indique que la Fondation souhaite pouvoir voir devant elle. Elle rappelle que la Fondation est porteuse d'actions de Palexpo. Il serait donc difficile de lui donner des moyens supplémentaires et de procéder à des avances, raison pour laquelle le CE a choisi de passer par une subvention. La limite des 100 collaborateurs a été arrêtée comme l'avait prévu M. Maudet précédemment. Elle concède qu'une petite banque peut

tomber sous l'exemption de taxe, mais le DDE ne peut pas individualiser la mesure. Sur les RHT, elle renvoie la députée à la Fondation.

M. Loeffler indique que la société des hôteliers ne donne pas un message unique sur le paiement des RHT.

M^{me} Fontanet, pour les bonus, ne retrouve pas sa note.

M. Loeffler rappelle que cela a été évoqué lors du PL sur le tourisme et les 4 millions. Il avait été demandé à ce que la Fondation ne verse pas de bonus.

Un député Ve, sur l'intention économique derrière la suspension de la taxe, demande si c'est pour baisser les charges des hôtels pour une survie économique ou une baisse de tarif pour une meilleure attractivité.

M^{me} Fontanet indique que c'est une question de survie des hôtels.

Une députée EAG demande si on a une idée du nombre de licenciements pendant la première vague.

M. Loeffler avait un chiffre de 18 en tête sur 40 employés actuels.

Un député PLR est content de voir que le CE reconnaît la nécessité des établissements bancaires. Il rappelle les propos de M^{me} Mazzone. Sur le plateau de la RTS le 27 novembre 2020, la conseillère aux Etats genevoise a déclaré : « l'empreinte de la place financière en matière de climat est effroyable ». Cette déclaration démontre une méconnaissance totale des stratégies appliquées par la place financière genevoise et ses 35 000 emplois en matière de finance durable. Il trouve cela inadmissible. Pour revenir aux chiffres, il aimerait connaître la part que représente le secteur financier sur le secteur du tourisme aujourd'hui.

M^{me} Fontanet n'a pas ce chiffre. Elle répondra la prochaine fois.

Un député Ve comprend qu'il faut aider la Fondation. Il relève que les montants sont raisonnables. Il se demande par contre s'il faut déjà penser à 2022. Il propose de faire le PL en deux temps. Il revient sur le PL voté en plénière sur le soutien de la promotion des chambres à prix abaissé. Il demande si le DDE a prévu de faire un rapport sur l'efficacité de la mesure. Il a entendu que cela n'a pas bien marché. Il se demande s'il ne faut pas penser à autre chose. Il demande également combien d'argent a été dépensé pour cette action et pour les cafés-restaurants.

M. Loeffler rappelle que le PL avait été déposé dans un premier temps avec l'idée des chèques pour créer une dynamique positive. Il affirme que le PL prévoyait initialement des prix de chambres à 100 francs par étoile pour avoir un effort tripartite. Il rappelle que les discussions ont fait évoluer le PL en bons. Il remarque qu'au niveau des chèques la mise en œuvre a été longue

et plus difficile que ce qui était prévu. Il affirme que la Fondation a distribué pratiquement tous les bons. Il reconnaît qu'il n'y aura pas un élan fou pour les chèques tourisme en décembre.

Le même député Ve déplore le fait que peu d'entités aient eu recours à ces mesures. Il propose d'étendre la durée de la loi au-delà du 31 décembre. Il rappelle sa question sur l'an 2022.

M^{me} Fontanet indique que le CE prend en compte la situation de l'aéroport. Elle imagine un retour à la normalité en 2024 ou 2025. Elle rappelle les discussions en cours. Elle trouve illusoire de penser qu'une normalité sera retrouvée en 2022.

Audition de la Fondation Genève Tourisme

M^{me} Sophie Dubuis, présidente du conseil de fondation, M. Philippe Schwarm, trésorier, représentant de l'ACG au conseil de fondation, et M. Adrien Genier, directeur général

Le président accueille les invités et leur rappelle le sujet de leur audition (*voir leur présentation en annexe*).

M^{me} Dubuis, concernant ces PL, rappelle la difficulté financière de la situation et la chute drastique de leurs recettes. Ils ont travaillé de semaine en semaine depuis février. Ils ont été touchés de plein fouet par l'absence des Chinois en début d'année. Elle évoque le conseil de fondation qui salue ces PL tant pour les entreprises (PL 12838) que pour la Fondation qui se retrouve cette année, et le sera en 2022 encore, dans une situation dramatique. Elle a mis à jour la présentation.

M^{me} Dubuis rappelle la mission légale : faire la promotion de Genève, encourager les actions de tourisme, faire la promotion des animations de la ville et assurer l'accueil. Elle insiste sur le fait que la Fondation est de droit privé et d'utilité publique, financée par la taxe de séjour et la taxe de promotion tourisme. La Fondation fonctionne comme une entreprise privée qui permet de former une équipe gagnante bien située (destination durable) et incontournable au cœur de l'Europe. Elle ne veut pas que cet emplacement soit perdu de vue.

Elle explique la conception du métier. Un client qui vient à Genève va acheter. Ils n'ont pas d'implications directes sur l'achat, mais leur but est que le client décide de venir à Genève et de susciter chez lui un intérêt pour le canton. Elle revient sur les axes stratégiques : travailler sur les forces existantes de la destination, renforcer l'image de Genève comme destination de loisir et de congrès, connaître, accompagner et intégrer le client, former

une équipe gagnante (collaborateurs, conseil de fondation, au niveau de la destination également donc avec tous les autres acteurs), Geneva Swiss Made (se tourner vers Berne et discuter avec les régions montagnardes), s'assurer des compétences clés à l'interne (se réinventer suite à la crise).

Sur l'état des lieux, elle montre un graphique qui représente le classement des régions suisses. Genève était régulièrement en 6^e position. Si seules les nuitées internationales étaient prises en compte, Genève serait 3^e. Or, on est 6^e. Elle constate qu'en 2020, Genève chute à la 9^e place, mais les autres villes chutent également. Elle donne un aperçu des nuitées jusqu'à fin octobre. Elle constate que Genève a perdu, entre janvier et octobre, 65% de valorisation (47% pour VD, 64% pour ZU). Elle relève les prévisions par marchés. Genève représente 18% de nuitées pour la Suisse, 29% pour l'Europe, 23% pour le reste du monde, soit la Genève internationale.

Sur l'année vécue, ils ont effectué une restructuration qui était nécessaire suite à la perte de 50% des recettes. La Fondation a décidé, après plusieurs séances de crise, de recentrer la mission sur la promotion, de pouvoir être prêt à réagir aux signaux de relance (Suisse et Europe), renforcer l'expertise des marchés, intégrer le voyage d'affaires, cibler le marché associatif, exceller dans le digital et adapter l'accueil aux besoins. Ils ont aussi relevé le besoin de discussion avec les partenaires (autorités, commerçants, hôtels,...). Cette organisation a été réduite le 5 octobre 2020 de 16 postes (elle souligne le service d'aide psychologique mis en place). Elle rappelle l'importance de s'occuper des survivants. Sur le retour des licenciés, elle remarque qu'ils ont été suivis. Elle affirme que ces derniers sont soutenus. Elle a des retours positifs de leurs part.

Sur l'état des lieux des OT (offices de tourisme) suisses, elle rappelle la situation « normale » (18 millions pour Genève). Elle relève le soutien public assuré par les autres cantons. Genève l'a mis à 0 puis à 4,4 millions (ce que demande le PL). Elle remarque le chiffre de 0 vu que les taxes de séjour et de tourisme sont leur financement. Elle revient sur le détail des employés après les licenciements. Elle remarque qu'il n'y a eu aucune autre restructuration en Suisse, vu que les autres OT suisses ont des soutiens publics.

M. Schwarm va exposer les impacts 2020 et les plans 2021 et 2022. Il rappelle que les prévisions de recettes assuraient une continuité. Il souligne la différence entre la prévision et les chiffres effectifs. Sur l'aspect comptable, il remarque que 2020 montre une perte de plus de 4 millions. Malgré les restructurations et toutes les mesures prises, le résultat comptable prévisionnel est de plus de 4 millions. Il concède que toutes les recettes n'ont pas encore été comptabilisées. Il indique que les liquidités étaient de 6 millions et ont quasi toutes été utilisées suite à la crise.

Pour les plans de 2021 et 2022, il explique que conserver la taxe touristique (800 000 francs) compensée à hauteur de 4,4 millions permettrait un résultat comptable de 65 000 francs. Le plan 2022 montre, selon les prévisions, des chiffres qui envisagent une reprise plus importante. Il remarque que des projets sont élaborés, donc des recettes sont envisagées. Il souhaite tout de même rester prudent. Avec la compensation prévue, il remarque un faible résultat net. Il constate que la trésorerie n'est pas dans une bonne situation. Il estime qu'il y a moins d'un million dans le compte courant. Il voit (2^e colonne – premier trimestre 2021) que l'aide de l'Etat permet une situation financière soutenable. Sinon, la Fondation serait à court de liquidités très rapidement. Avec la compensation, il pense que cela permettrait de tenir 2021 (263 000 francs) et de prévoir 2022 par rapport à la compensation avec une marge de manœuvre extrêmement réduite. Il indique qu'une piste de pérennité est une nouvelle restructuration.

M. Genier, p. 12 de la présentation, confirme que les 800 000 francs sont une estimation de la taxe touristique. Il y a en bas de la colonne une compensation. Il faut prendre les 4,4 millions plus les 800 000 francs. Il rappelle que ce sont des estimations du DDE qui sont reportées.

Un député Ve revient sur la promotion des congrès et loisirs. Il rappelle que le marché est dominé par les congrès. Il concède que le voyage international va diminuer. Il demande quelles sont les stratégies pour promouvoir le tourisme de loisir qui peut être plus local.

M. Genier remarque que c'est surtout des touristes nationaux et européens qui vont venir. Ils vont devoir recentrer l'activité sur la promotion du tourisme de loisir, un tourisme de proximité. Il relève que le tourisme d'affaires va tout de même perdurer. Il rappelle les congrès prévus. Le volume généré par le tourisme d'affaires va être réduit. Il espère le compenser par le tourisme de loisir. Il a déjà commencé à réfléchir à cette idée.

Le même député Ve concède qu'il faut le faire rapidement (musée, terroir, vignoble genevois à promouvoir). Il suppose des actions importantes.

M. Genier rappelle les contacts avec l'OPAGE, les musées et centres d'art et le fait que les travaux ont commencé déjà l'an dernier (délégation, actions conjointes). Il évoque que ce travail a commencé avant la crise.

M^{me} Dubuis ajoute qu'une représentante culturelle a été ajoutée au conseil de fondation.

Un député UDC souhaite revenir sur les RHT. Il est surpris de voir 817 000 francs de RHT sur un volume salarial de 8 millions de francs. Il

rappelle la restructuration, mais reste surpris de ce faible pourcentage de RHT.

M. Schwarm indique que les 817 000 francs reflètent la période (dès fin mars) sur laquelle il faut prendre la masse salariale à 80%, sur laquelle on n'inclut pas certains éléments (charges sociales, vacances) et que les postes clés ne sont pas dans ces RHT, car ils restent pleinement actifs.

M. Genier concède que certains secteurs ne peuvent pas se voir attribuer les RHT (accueil, le département numérique/digital, actions de promotions en Suisse). Il relève que le taux de chômage partiel n'est pas le même pour tous les postes. Pour les congrès, il voit des horizons de 60 à 40% en RHT malgré les décisions qui se prennent actuellement. D'une manière générale, il chiffre à 50% de RHT.

M^{me} Dubuis ajoute que le personnel a été payé à 100% jusqu'à la fin de l'année, mais cela changera l'an prochain.

M. Genier complète que, pour 2021, les RHT ne sont considérés que jusqu'en septembre. Il ne faut pas oublier les vacances et les charges sociales qui représentent 16,5% de la masse salariale.

Un député UDC, à titre personnel, soutiendra pleinement ces deux PL, mais il est de ceux qui souhaitent comparer ce qui se passe avec les autres cantons. Il a vu que Zurich a le double de nuitées et que ses budgets étaient de 22 millions avant la crise, 18 pour Genève. Vu que le financement est plus important à Genève, il demande quelle est la différence.

M. Genier concède que la comparaison est possible. Il relève deux éléments clés : la capacité en termes de chambres à disposition (ZU a le double d'offres et a de grands groupes hôteliers qui font leur propre promotion qui s'ajoute au budget de promotion du canton) et le rôle de l'aéroport de Zurich qui a une importance plus grande que celui de Genève (Lufthansa notamment).

Un député S, sur la ligne marketing, rappelle les chiffres estimés. Il demande ce que les chiffres regroupent et si les déplacements des collaborateurs pour la promotion sont compris, pourquoi cela a si peu baissé en 2020 et ce qui a été coupé entre 2019 et la planification 2020.

M. Genier rappelle que le premier élément a été de réduire les coûts (contrats de prestations notamment dans les déplacements, le marketing,...). Il affirme que les budgets d'activation ont vite été coupés. Il rappelle qu'une grande partie du travail est la relation avec les médias (journalistes et influenceurs). Cela a été difficile de couper en 2020. Pour 2021, il affirme qu'aucun contrat n'a été signé, il attend de connaître l'état de liquidités. Il remarque que les autres destinations avancent déjà leurs comptes. Dans les

frais de déplacement, il constate que peu sont pris en compte. Cela ne représente pas le gros du budget. Il rappelle la taskforce entre les villes suisses.

Un député MCG, sur la gestion des bons prévus par le parlement, demande quel en est le bilan.

M. Genier attend d'avoir finalisé toutes les actions pour faire un retour. Sur les bons restos-bars, ils en ont distribué 31 500 (sur les 37 000). Le taux d'utilisation de ces bons est de 42%.

M. Genier indique que c'est un succès de distribution et d'inscription. Il relève le contact difficile. Il remarque que le taux général est de 30%, ici il est de 42%. Il trouve que c'est un bon taux. Il rappelle les mesures pour éviter la fraude et la stimulation (par rappel) des personnes inscrites. Il rappelle que c'est un budget séparé qui a été alloué, cela n'entre pas dans leurs comptes. Il pourra revenir une fois le 31 décembre passé.

La Fondation Genève Tourisme remercie la commission de les avoir reçus.

Discussion

Un député Ve pense que la commission n'a pas le choix. Ce n'est pas une relance mais un sauvetage. Il aimerait que, si un rapport est fait, on relève ses propos sur l'effort à faire sur le tourisme local.

Un autre député Ve soutient les deux PL qui sont des PL de sauvetage. Il remarque que, même avec la subvention, la situation reste difficile pour Genève Tourisme. Il veut soutenir et sauver la Fondation en question.

Un député PLR rejoint ce qui a été énoncé. Il relève que c'est une logique de survie et que l'outil de travail fournit des efforts et paie le prix fort d'une situation dont il n'est pas responsable. Il veut assurer la pérennité de la Fondation. Il souhaite que la machine reparte une fois la crise passée. Il rappelle l'effet accélérateur de la crise (digital, réflexion stratégique). Il relève que les hôtes ont apporté la démonstration qu'ils réfléchissaient dans ce sens. Il pense qu'il faut défendre ces PL.

Un député PDC pense que la commission doit soutenir les PL. Il relève que le soutien proposé est nécessaire et intelligent. Il rappelle l'ancienne équipe de la Fondation, dont il doutait de la vision d'avenir. Il reconnaît que la nouvelle équipe le convainc plus.

Un député UDC soutient également ces deux PL.

Un député Ve, par rapport aux propos d'un député PLR, souhaite que ce dernier arrête d'attaquer M^{me} Mazzone. Il souhaite organiser un dîner avec les deux protagonistes pour régler les choses.

Le député en question apprécie l'invitation, il ira volontiers dîner avec les concernés.

Un député S indique que les socialistes soutiendront ce PL. Cela va dans une juste direction selon eux, notamment l'exemption de la taxe. Cela permet aussi de miser sur une relance.

Une députée EAG le rejoint complètement. EAG votera ces deux PL.

Un député MCG indique que son groupe s'abstiendra, faute de discussion de groupe pour le PL final.

PL 12837

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12837 :

Oui : 12 (1 EAG, 2 Ve, 2 S, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 PDC)

Non : —

Abstentions : 1 (1 MCG)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Art. 1 Contrat de prestations : pas d'opposition, adopté

Art. 2 Indemnité : pas d'opposition, adopté

Art. 3 Programme : pas d'opposition, adopté

Art. 4 Durée : pas d'opposition, adopté

Art. 5 But : pas d'opposition, adopté

Art. 6 Prestations : pas d'opposition, adopté

Art. 7 Contrôle interne : pas d'opposition, adopté

Art. 8 Relation avec le vote du budget : pas d'opposition, adopté

Art. 9 Contrôle périodique : pas d'opposition, adopté

Art. 10 Lois applicables : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12837 :

Oui : 13 (1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 2 PDC, 3 S, 3 PLR, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 MCG)

Le PL 12837 est accepté.

Catégorie de débat préavisée : aux extraits

PL 12838

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12838 :

Oui : 13 (1 UDC, 1 EAG, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 MCG)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Art. 1 Modification : pas d'opposition, adopté

Art. 25A, al. 5 et 6 (nouveaux) : pas d'opposition, adopté

Art. 2 Entrée en vigueur : pas d'opposition, adopté

Art. 3 Clause d'urgence : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12838 :

Oui :	13 (1 UDC, 1 EAG, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 MCG)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 MCG)

Le PL 12838 est accepté.

Catégorie de débat préavisée : aux extraits

M^{me} Fontanet remercie la commission de son traitement rapide des PL et de sa célérité tout au long de la crise.

Conclusions

Ces deux PL, présentés et traités en urgence par la commission de l'économie, dépendent étroitement l'un de l'autre. Le secteur du tourisme, nous le savons tous, a été particulièrement affecté par la crise liée à la COVID-19, comme les autres secteurs qui en dépendent étroitement (autocaristes, événementiel, hôtellerie et restauration, forains,...). Les représentants de ces secteurs ont été auditionnés par la commission, dans le cadre des mesures de rigueur, et les commissaires ont pu se rendre compte de la gravité de la situation.

Le Conseil d'Etat a dès lors décidé la suspension totale du prélèvement de la taxe de promotion du tourisme pour l'année 2021 pour les établissements d'hébergement et les entreprises comptant moins de 101 collaboratrices et collaborateurs et sa suspension partielle pour l'année 2022 pour le même périmètre, afin de ne pas péjorer encore plus la trésorerie de ces secteurs.

La baisse des nuitées et la suspension du prélèvement de la taxe de promotion du tourisme touchent directement et de plein fouet la Fondation Genève Tourisme, dont les produits dépendent pour deux tiers de la taxe de séjour et pour un tiers de la taxe de promotion du tourisme.

Le projet de loi 12837 a pour objectif de soutenir la FGT&C par le biais d'une indemnité financière durant la crise sanitaire de la COVID-19.

Si certains commissaires ont souhaité que la Fondation augmente son effort de promotion d'un tourisme plus local et la mise en valeur des sites et des produits de notre canton, tous ont reconnu l'urgence de la situation et la pertinence du raisonnement du Conseil d'Etat.

Quant au PL 12838, son adoption en même temps que le PL 12837 rend nécessaire une modification de la loi sur le tourisme (L.Tour – I 1 60) afin de modifier la base légale décrivant les périmètres et les modalités de la perception des taxes dont il est question.

L'un ne va dès lors pas sans l'autre, et c'est sur la base de ce qui précède que je vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à faire vôtre la décision unanime (moins une seule abstention) de la commission et d'accepter ces deux projets.

Projet de loi (12837-A)

accordant une indemnité extraordinaire à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour les années 2021 et 2022 dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu la loi sur le tourisme, du 24 juin 1993 ;
vu la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000 ;
vu la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et la Fondation Genève Tourisme & Congrès (ci-après : la Fondation) est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Indemnité

¹ L'Etat verse à la Fondation sous la forme d'une indemnité monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

4 400 000 francs en 2021

2 200 000 francs en 2022

² Dans la mesure où l'indemnité n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants font l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette indemnité est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil pour les exercices 2021 et 2022 sous le programme A04 « Développement et innovation du canton et de la région » et sous le projet S180970000.

Art. 4 Durée

Le versement de cette indemnité prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2022. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette indemnité doit permettre à la Fondation d'assurer ses missions, soit :

- a) assurer l'accueil, l'information et l'assistance touristiques ;
- b) promouvoir et favoriser des animations d'intérêt touristique ;
- c) encourager des actions de développement et de promotion du tourisme, qu'elles émanent d'entités publiques ou privées, et les coordonner ;
- d) mettre en œuvre une politique active de promotion touristique de Genève, en Suisse et à l'étranger ;
- e) veiller au développement coordonné des activités et de la promotion touristique à l'échelle régionale, nationale et internationale ;
- f) décider de l'octroi d'une aide financière à des projets privés ou publics en faveur du développement du tourisme.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'indemnité doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'indemnité n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'indemnité accordée conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département chargé du développement économique.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Projet de loi (12838-A)

modifiant la loi sur le tourisme (L'our) (I 1 60)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur le tourisme, du 24 juin 1993 (L'our – I 1 60), est modifiée comme
suit :

Art. 25A, al. 5 et 6 (nouveaux)

⁵ Pour l'année civile 2021, la taxe visée aux alinéas 1 à 4 n'est pas perçue.

⁶ Pour l'année civile 2022, la taxe visée aux alinéas 1 à 4 est perçue pour
moitié.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Art. 3 Clause d'urgence

L'urgence est déclarée.

/ Mission Légale

Faire la promotion de Genève en tant que destination touristique de loisirs et de congrès. Assurer l'accueil des hôtes, touristes ou excursionnistes.

- Mettre en œuvre une politique active de promotion touristique de Genève, en Suisse et à l'étranger;
- Encourager des actions de développement et de promotion du tourisme, qu'elles émanent d'entités publiques ou privées et les coordonner;
- Promouvoir et favoriser des animations d'intérêt touristique;
- Assurer l'accueil, l'information et l'assistance touristique;

Nous sommes une fondation de droit privé, d'utilité publique.

Notre financement provient de 2 sources 1) la **taxe de séjour** payée par les touristes, et 2) la **taxe de promotion du tourisme** payée par les commerçants des zones dites touristiques.

/

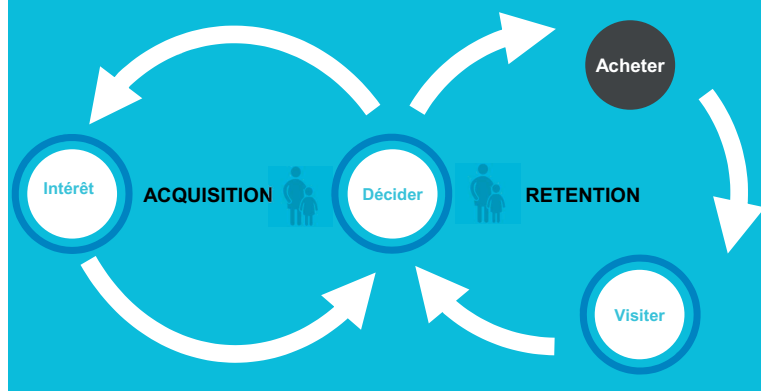
/ Vision

Nos compétences dans **la promotion et l'accueil** nous permettent de **former une équipe gagnante** avec les acteurs régionaux pour devenir une **destination durable** de loisirs et de congrès **incontournable au cœur de l'Europe**.

Nous séduisons et accompagnons **nos clients**, nous les connaissons, **leur expérience** est au centre de nos intérêts. Ils sont **nos meilleurs ambassadeurs**.

/ Parcours Client

GENEVA/LIVE



GENEVA/LIVE

/ 6 Axes stratégiques

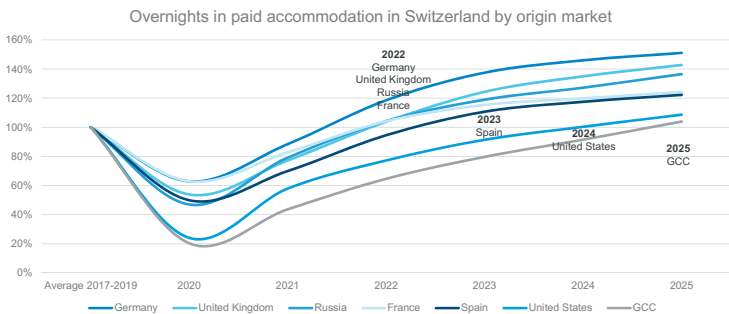
- 1 Travailler sur les forces existantes de la destination
- 2 Renforcer l'image de Genève comme destination de loisirs et de congrès
- 3 Connaître, accompagner et intégrer le client
- 4 Former une équipe gagnante
- 5 Geneva. Swiss Made.
- 6 S'assurer des Compétences clés à l'interne

/ Classement régions suisses

Nuitées OFStat à fin octobre 2020			
Régions	Jan-Oct 2020	Variation	Jan-Oct 2019
Genève	935 977	-65,7%	2 730 503
Vaud	1 376 024	-46,6%	2 577 385
Zürich	1 787 919	-64,7%	5 065 198
Bâle	498 556	-58,2%	1 193 637

/ 7

/ Quelles prévisions par marché?



Source: Oxford Economics

/ 8

/ Une restructuration nécessaire

-60% des Revenus des taxes de séjours et de promotion tourisme

- Recentrer sur le cœur de métier!
- Prêt à réagir aux signaux de relance!
- Renforcer l'expertise des marchés, intégrer le voyage d'affaires
- Cibler le marché de l'associatif pour les congrès
- Exceller dans le Digital
- Adapter l'accueil et l'information aux hôtes

→ Organisation réduite de 16 postes

/ °

/ Etat des lieux des OT suisses

Offices du tourisme régional	Budget annuel 2019	Soutien Public 2021	Employés Total (ETP)
Genève	18'000'000	0 / 4'400'000	43 (39,9)
Zürich	22'700'000	6'500'000	67 (62,8)
Lucerne	16'650'000	4'600'000	67 (60,1)
Bâle	12'000'000	3'300'000	52 (50,1)
Vaud + Lausanne + Montreux	22'000'000	5'750'000	117 (NA)

/ 10

Sources de Revenus	2019	Budget 2020	Estimé 2020
Produits de la taxe de séjour	11'624'249	11'000'000	3'850'000
Produits de la taxe de promotion touristique	6'511'168	6'350'000	3'500'000
Autres Revenus	659'118	700'000	396'557
Total	18'794'535	18'050'000	7'746'557

/ 11

Projections financières	Audité 2019	Estimation 2020	Plan 2021	Plan 2022
Produit de la taxe de séjour	11'624'249	3'850'000	4'125'000	5'156'250
Produit taxe promotion touristique	6'511'168	3'500'000	800'000	3'000'000
Frais de perception AFC (3.5%)	-658'699	-257'250	-172'375	-285'469
Produits des taxes	17'476'718	7'092'750	4'752'625	7'870'781
Autres produits	659'118	396'557		
Total Revenus	18'135'836	7'489'307	4'752'625	7'870'781
Geneva Transport Card	-3'481'299	-1'614'860	-1'210'000	-1'512'500
Revenus Nets	14'654'537	5'874'447	3'542'625	6'358'281
Frais du personnel, Administration, Direction	-7'337'963	-7'873'229	-5'681'865	-5'681'865
RHT	0	817'907	477'802	0
Bureau des Congrès	-756'025	-470'625	-414'490	-384'490
Marketing	-2'661'757	-2'268'921	-1'547'714	-1'848'113
Tourist Services	-449'206	-256'000	-307'000	-307'000
Autres charges	-991'849	-318'670	-404'000	-327'000
Résultat Brut	2'457'737	-4'495'091	-4'334'642	-2'190'187
Remboursement Prêt Halle 6	-943'124	0	0	0
Provisions	-1'000'000	0	0	0
Résultat Net	514'613	-4'495'091	-4'334'642	-2'190'187
Compensation financière de l'Etat (selon PL 12837)			4'400'000	2'200'000
Résultat après Compensation	514'613	-4'495'091	65'358	9'813

/ 12

Tableau de trésorerie	2020	Q1 2021	Q2 2021	Q3 2021	Q4 2021	2022
Balance ouverture	5'475'497	980'406	-1'005'004	-2'108'971	-2'926'837	263'147
Dépenses	-14'725'467	-2'132'144	-2'289'613	-2'414'560	-2'422'045	-10'060'968
Revenus Taxes	8'463'503	-12'535	1'026'378	1'437'427	1'212'029	7'870'781
Autres revenus / RHT	1'766'873	159'267	159'267	159'267	0	0
Balance clôture	980'406	-1'005'004	-2'108'971	-2'926'837	-4'136'853	-1'927'041
Compensation financière Etat		4'400'000				2'200'000
Balance corrigée	980'406	3'394'996	2'291'029	1'473'163	263'147	272'959

NB : Revenus taxes Q1 inclus un possible remboursement de trop payé par l'AFC de la taxe de promotion touristique 2020